

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-68

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
CCE – PLATEFORME CULTURELLE MICRO-FOLIE

Date de convocation du Conseil : **31 octobre 2023**
Affichée le : **31 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **07 novembre 2023**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la signature de l'O.R.T. « Petites Villes de Demain » ; ce dispositif donne accès à la plateforme culturelle **Micro-Folie**.

Ce projet donne accès aux contenus des établissements culturels nationaux dont le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Louvre, le musée d'Orsay, l'Opéra national de Paris...

Ce dispositif, coordonné par La Villette, a pour but d'amener les habitants à la rencontre de la culture sous toutes ses formes : Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant.

Il s'ancre dans le projet de territoire dont l'ambition est d'oser une ambition culturelle, artistique et scientifique.

Un partenariat entre la C.C.E. et la commune de Saint-Ciers sur Gironde, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », a été réalisé.

L'investissement est porté par la commune de Saint-Ciers sur Gironde. La Communauté des Communes de l'Estuaire (C.C.E.) prend à sa charge les frais de fonctionnement et le salaire de la coordinatrice nécessaire au bon fonctionnement du dispositif.

Mme BANCON Mélanie a été recrutée par la CCE et a pris ses fonctions le 4 septembre.

Elle sera chargée d'établir la programmation de la Micro-Folie, assurera l'accueil du public et la médiation culturelle, en lien avec les partenaires locaux (ALSH, CEAE, CFM, écoles et collège, associations...). Cette médiation s'articulera autour de visites guidées ou libres, d'ateliers de création artistique pour les enfants et de projections de vidéos sous forme de micro-conférences, pour aborder l'histoire de l'Art de façon ludique et pédagogique.

Les œuvres proposées changeront environ chaque année.

Micro-Folie a la particularité d'être mobile, elle pourra s'installer dans tous les villages de la C.C.E. afin d'être accessible au plus grand nombre. Ces services seront gratuits pour les usagers.

Pour le public scolaire, des visites spéciales seront proposées en lien avec les programmes de l'Education Nationale visites et adaptées au niveau des classes. Les enseignants seront contactés en amont.

Sur proposition, la Micro-Folie s'installera dans la Maison des Associations sur notre commune, soit :

- du lundi 11 au vendredi 15 mars 2024

La vocation est d'apporter la culture au plus proche des habitants et de toucher particulièrement le public scolaire.

Il est aussi possible d'envisager des partenariats avec les associations de la commune.

En dehors de ces séances spécifiques, le grand public sera accueilli chaque fin d'après-midi et le mercredi toute la journée.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention et autorise M. Le Maire à poursuivre les démarches pour la mise en place de ce partenariat.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 07 novembre 2023

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Frédéric ATTAL



Le Maire
Arnaud OVIDE

